

**Plus de 150 personnes ont été victimes d'une escroquerie à Oran**

## **Le procès Haddouche Promotion reporté à aujourd'hui**

© D.  
R.



Le procès de la Sarl Haddouche Promotion, dont les responsables et plusieurs employés sont accusés d'avoir escroqué plus de 150 personnes, a été une nouvelle fois reporté hier par le tribunal correctionnel de Cité Djamel. En cause, l'indisponibilité de l'équipement de visioconférence, primordial pour la tenue des procès impliquant des détenus, depuis l'apparition du coronavirus.

En l'occurrence, c'est la directrice commerciale de la Sarl, Hadjar Haddouche, qui se trouve sous mandat de dépôt depuis avril 2019 alors que son époux et directeur de la société est en fuite (voir Liberté du 11 juin 2020). À l'annonce de l'ajournement de l'audience, les avocats ont dénoncé la problématique de la visioconférence qui génère plus de désagréments qu'elle ne règle de problèmes.

Les avocats qui ont évoqué un "véritable problème d'organisation", se sont également interrogés sur la disponibilité d'un seul équipement pour l'ensemble des tribunaux : "Qu'est-ce qui empêche l'acquisition d'un ou de deux autres appareillages ? Cela permettrait aux magistrats de travailler dans de meilleures conditions et aux avocats et justiciables de ne pas se déplacer pour rien".

Pour revenir au procès de la Sarl Haddouche Promotion, il y a lieu de rappeler que 12 personnes sont mises en accusation : les époux Haddouche qui doivent répondre d'escroquerie, d'émission de chèques sans provisions et de blanchiment de capitaux, et 10 employés de la société, poursuivis de complicité et d'escroquerie.

Selon l'accusation et la partie civile, en six ans (entre 2013 et 2019), la société immobilière a soutiré d'importantes sommes d'argent auprès de réservataires en contrepartie d'appartements, villas et locaux commerciaux qui n'ont, finalement, jamais été livrés.

**S. Ould Ali**